



Décret - Elaboration du rapport de situation pour les enfants bénéficiant d'une intervention en protection de l'enfance

publié le 19/11/2016

Descriptif :

Décret n° 2016-1557 du 17 novembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu et les modalités d'élaboration du rapport de situation prévu à l'article L. 223-5 du code de l'action sociale et des familles.

Le [Décret n° 2016-1557 du 17 novembre 2016](#)  définit le référentiel fixant le contenu et les modalités d'élaboration du rapport de situation prévu à l'article L. 223-5 du code de l'action sociale et des familles.

Il définit le contenu et les modalités de mise en œuvre du rapport de situation élaboré pour les enfants bénéficiant d'une intervention en protection de l'enfance.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.